



## Dépot légal livre

-----  
Par ClaireBF

Bonjour

Que se passe-t-il si un livre est commercialisé sans dépôt légal à la BNF, jusqu'à quand le dépôt est-il possible ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Le non respect volontaire de cette obligation légale expose le contrevenant à une amende :

[url=https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F22672]https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F22672[/url]

L'ouvrage peut être diffusé avant que le dépôt légal ait été effectué. La loi ne fixe pas de délai à ma connaissance.

Il est toujours possible de "rattraper" l'oubli du dépôt légal, sans limite de temps, ce qui rend en pratique les poursuites et les condamnations rares.